



**DEVENEZ MEMBRE
DU CONSEIL CANADIEN POUR
LA COOPÉRATION INTERNATIONALE**

www.ccic.ca



Ensemble pour éliminer la pauvreté dans le monde

Mission

Le Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI) est une coalition d'organismes du secteur bénévole canadien oeuvrant à l'échelle internationale pour un développement humain viable. Le CCCI cherche à mettre fin à la pauvreté dans le monde et à promouvoir la justice sociale et la dignité humaine pour tous.

Action du CCCI

Créé en 1968, le CCCI suit et analyse les politiques fédérales dans les domaines des affaires étrangères, de l'aide internationale, du commerce, de la dette et de la défense, et communique ses conclusions à ses membres et à la population. Ce faisant, il enrichit la politique étrangère de l'expérience et du savoir des praticiens canadiens du développement et de leurs partenaires du Sud.

En outre, le CCCI et ses organisations membres, réparties dans tout le pays, s'efforcent de susciter la participation des Canadiennes et des Canadiens à la recherche collective d'autres modèles de développement. Fort de ses liens au pays avec des groupes animés des mêmes idées et de son appartenance à des réseaux internationaux, le Conseil sert de lien entre ses membres et les organisations de la société civile militante pour une cause commune à l'échelle planétaire.

Le Conseil favorise aussi l'apprentissage et le développement organisationnels chez ses membres en aidant leurs dirigeants et leur personnel à s'adapter à un monde en mutation et aux nouvelles attentes concernant leur rôle.

Membres

Le CCCI représente environ 90 organisations sans but lucratif, actives au Canada et à l'étranger qui oeuvrent en première ligne pour la justice sociale, l'aide humanitaire et les développements économique et démocratique. Parmi eux figurent des mouvements religieux et laïques voués au développement, des associations professionnelles, des coopératives et des syndicats. En outre, divers groupes se consacrent à l'alphabétisation, à l'éducation et à la jeunesse dont les bénévoles, les sympathisants et les partenaires sont disséminés partout au Canada et dans le monde.

De concert avec des coopératives, des associations de citoyens et des ONG d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine, du Moyen-Orient et d'Europe orientale, les membres du CCCI poursuivent les objectifs suivants :

- améliorer l'accès à l'eau potable, à l'assainissement, à l'alimentation, au logement, à l'éducation et aux soins de santé primaires;
- promouvoir le respect des droits de la personne;
- faire valoir la responsabilité sociale de l'entreprise, le développement écologiquement sain et la répartition équitable des ressources de la planète;
- encourager la participation des citoyens à l'élaboration de politiques publiques;
- entreprendre des études de fond et des campagnes pour la sécurité alimentaire mondiale, l'allègement de la dette, le commerce équitable, la protection de l'enfance, la réforme agraire et l'amélioration des normes de travail.



Avantages de l'adhésion



Une voix distincte

Le Conseil fait la promotion d'une identité commune pour les groupes de la société civile et les ONG. Sa voix a le poids combiné de tout un secteur pour les questions fondamentales de la coopération internationale.

Le CCCI est le principal organisme canadien représentant les ONG et les groupes de la société civile du secteur du développement international et de l'aide humanitaire. Ses 90 membres sont parmi les grands acteurs du monde des ONG canadiennes.

Analyses efficaces

Le CCCI est la première source d'information pour les nouvelles tendances en matière de dépenses et de pratiques d'aide au développement au Canada. Il analyse les politiques canadiennes d'aide et les compare aux pratiques des pays donateurs dans le monde. Il évalue également l'efficacité du développement et les notions de « bon développement ».

Les médias, les ministères et les organisations membres consultent le site web du Conseil et son bulletin électronique Flash pour obtenir les dernières analyses sur les dépenses d'aide du Canada. Le CCCI est également l'un des membres principaux du réseau Reality of Aid qui produit régulièrement des études et des rapports indépendants sur les courants mondiaux de l'aide au développement.

Réseautage

Les nombreuses occasions de réseautage qu'offre le Conseil sont autant d'opportunités de rencontres directes avec les leaders du secteur, de partage d'information et de participation à un environnement d'apprentissage extrêmement riche. Le CCCI est le principal lieu d'échange du secteur pour les questions portant sur l'aide internationale, le développement et la justice sociale mondiale.

Des groupes de travail comme le Groupe d'orientation politique pour les Amériques, le Forum Afrique-Canada et le Groupe de travail de l'Asie-Pacifique sont des lieux où les membres partagent leur expertise et se tiennent au courant à propos des nouveautés dans les régions qui les concernent. Par ailleurs, le Conseil a été modérateur de la consultation canadienne du Forum ouvert sur la société civile et l'efficacité du développement. D'autre part, le projet de Formation juridique pour les organismes de bienfaisance du CCCI a permis à ceux-ci de profiter d'ateliers et de ressources pour comprendre leurs obligations dans le cadre de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Éthique

Le CCCI est un leader en matière de normes d'opérations élevées. L'ouverture, la transparence et la reddition de comptes sont les éléments principaux du Code d'éthique et Normes de fonctionnement du CCCI. Le Code touche aux questions de principes de développement, de normes de partenariat, de gouvernance, de gestion et des ressources humaines ainsi qu'au financement, aux communications et à la gestion financière.

Tous les membres du Conseil souscrivent au Code d'éthique. Ils évaluent et certifient régulièrement leurs activités selon les normes du Code. Le CCCI a été l'une des premières organisations du monde à adopter un code d'éthique incluant à la fois les « Principes du développement » et un « Code de conduite ».



Représentation

Le CCCI est un représentant influent du secteur, décrit par l'hebdomadaire d'Ottawa Embassy comme un surveillant vigilant du gouvernement et « ... un défenseur passionné de la reddition de compte et de l'efficacité du développement international ».

Le Conseil a une grande expérience des rouages du gouvernement. Il donne du poids et de la visibilité aux propositions de politiques de ses membres et des coalitions. Les thèmes principaux que défend le CCCI sont la responsabilité des corporations, l'aide alimentaire, l'accès aux médicaments et l'efficacité du développement. Le Conseil est témoin expert auprès de plusieurs comités parlementaires et formule fréquemment des commentaires dans les médias sur la qualité et la quantité de l'aide internationale accordée par le Canada. Le Conseil a contribué à une victoire marquante pour l'avenir avec l'adoption et l'application de la loi sur « une meilleure aide au développement » – la Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle.





Critères et modalités

Critères d'adhésion

Les organismes qui désirent devenir membres du Conseil doivent se conformer aux critères suivants :

- Être constitués en corporations fédérales ou provinciales sans but lucratif pour au moins deux ans.
- Signifier par écrit qu'ils souscrivent aux principes énoncés dans la Stratégie de sensibilisation du CCCI et à la pleine conformité au Code d'éthique dans les trois années suivant la date d'approbation d'affiliation au CCCI.
- Présenter leurs derniers rapports annuels ou états financiers vérifiés, accompagnés de leurs Actes constitutifs et Statuts et règlements.
- Présenter leur demande accompagnée de deux recommandations favorables provenant d'organismes membres du CCCI, fondées sur des connaissances de première main et signées par l'administrateur en chef de chacun de ces organismes.

Modalités

Les demandes sont envoyées au Comité de l'adhésion pour fins d'examen et d'étude.

Le Comité de l'adhésion recommande au Conseil d'administration d'accepter ou de rejeter les demandes. Quand une demande est rejetée, elle peut être présentée de nouveau deux ans après la demande initiale. Les demandes acceptées par le Conseil d'administration pendant l'année sont ratifiées par les membres lors de l'Assemblée générale annuelle.

Frais d'adhésion

Les frais d'adhésion sont déterminés en fonction des revenus. Ces frais représentent un pourcentage des revenus du membre pour les activités liées au développement ou à l'éducation au développement. Voir le paragraphe 10.0 de la demande d'adhésion pour plus de détails sur la structure de frais et le mode de calcul.

Pour plus d'information

Anna Campos
Gestionnaire du bureau
Conseil canadien pour la coopération internationale
450 rue Rideau, Bureau 200
Ottawa (Ontario) K1N 5Z4
Téléphone : (613) 241-7007, ext. 324
Télécopieur : (613) 241-5302
acampos@ccic.ca
www.ccic.ca